

# COURS DE NATATION ENFANTS

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription doit faire l'objet d'une évaluation préalable à la piscine. Celle-ci sera effectuée par un maître-nageur, lequel jugera de la capacité à intégrer le niveau souhaité.

L'inscription dépendra également des places disponibles dans le cours souhaité.

L'âge requis pour l'inscription est celui que l'enfant aura à la date de début des cours (ex : l'enfant devra avoir 4 ans le 5 septembre 2023 dès le 1<sup>er</sup> cours Jardin aquatique 1<sup>ère</sup> année 2023/2024).

NOUVEAU !

### TEST D'ÉVALUATION sur rendez-vous !

Dans un souci de toujours mieux vous accueillir, il est impératif de prendre préalablement rendez-vous en ligne sur [www.rdu360.com/piscine-du-petit-port](http://www.rdu360.com/piscine-du-petit-port) ou par téléphone au 02 40 74 01 77.

Inscriptions pour les tests en ligne ou par téléphone ouvertes à partir du lundi 3 juillet 2023. Les tests auront lieu du lundi au vendredi, de 9h10 à 10h20 et de 12h à 13h20 à partir du lundi 10 juillet 2023.

**RAPPEL** : pas de test à passer pour les cours «jardin aquatique» mais **prise de rendez-vous obligatoire**

• Afin que l'évaluation de votre enfant ait lieu à l'heure prévue, nous vous invitons à vous rendre à la piscine 10 minutes avant, ce qui vous permettra de vous présenter à l'accueil puis de préparer votre enfant avant de vous rendre sur les bassins.

### ! CERTIFICAT MÉDICAL

De moins de 3 mois, portant la mention de non contre-indication à la pratique d'une activité aquatique.

- Il devra être présenté à l'accueil à votre arrivée. Dans le cas contraire, le test d'évaluation ne pourra pas être passé !
- Si le certificat médical est incomplet ou comporte une mention erronée, le test pourra être passé. Cependant, un certificat médical valide devra être fourni dans les 8 jours après le passage du test. En cas de non réception ou d'une réception passé ce délai, la demande d'inscription sera annulée.
- Une fois le test passé et votre inscription confirmée, notre équipe vous recevra à l'accueil pour effectuer le règlement, dernière démarche qui confirmera votre inscription.

### MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Règlement à l'inscription par : chèques vacances ANCV (papier), chèque(s) bancaire(s) global, en 3 fois sans frais ou 4 fois sans frais (si 2 inscriptions par famille), CB (paiement en 1 fois).
- À partir de 2 inscriptions par famille, réduction de 15€ pour chaque inscription, sur présentation du livret de famille.
- En cas d'annulation des cours, les dates programmées sont susceptibles d'être modifiées.
- L'inscription et son paiement valent pour la totalité des cours. Aucun remboursement ne sera effectué durant l'année sauf pour raisons médicales (sur présentation d'un certificat médical), ou du fait d'un déménagement hors du département 44 (sur présentation d'un justificatif).
- Fournir un RIB (pour les éventuels remboursements).